

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 AVRIL 2019

N°04

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE "RÉGIE DES TRANSPORTS" – COMPTE
ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT : DÉCISION**

L'an deux mille dix-neuf le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – M. Richard CABRAFIGA – M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoints.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Cédric DHERBÉCOURT – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Antoine LECAT – M. Thierry LELAURAIN – M. Pierre MARQUETTE – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Véronique JUSOT, Adjointe.

Mme Laëtitia DUMAS – Mme Sandrine MARSAN – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA – Mme Maryvonne WORMS, conseillères.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard CABRAFIGA.

Madame J. DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du budget annexe de la Régie des Transports établi pour 2018, dont vous avez reçu chacun un exemplaire inclus dans le document principal accompagné de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est également en parfaite concordance avec le compte de gestion transmis par le comptable.

Ce document retrace les opérations suivantes :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes d'exploitation de l'exercice	184 416,57
- Dépenses d'exploitation de l'exercice	143 054,14
- Résultat de l'exercice	41 362,43
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	67 595,98
- Résultat de clôture	108 957,98

Aussi, conformément à l'article R2221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir, sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie :

- approuver le compte administratif 2018 du Maire, qui constitue avec le compte de gestion du comptable, le compte financier du budget annexe de la régie des transports ».

Madame le Maire, ayant quitté la séance et sous la présidence de Madame Evelyne FRÉNAIS, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote par 27 voix Pour et 7 Contre.

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019



CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

VILLE D'EYSINES
Direction Finances-Ressources humaines

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Le compte administratif annexe « Régie des Transports » 2018

Le compte administratif de la Régie des Transports constitue le bilan d'exploitation de l'activité transport de personnes de la commune d'Eysines. Il est également adopté par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation. Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

La régie des transports de la ville d'Eysines a été créée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 1985 dans le cadre des dispositions de la loi d'Orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.) et du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

La ville exécute en effet des missions de transports de personnes dans les cas suivants :

- circuits spéciaux de ramassage scolaire financés par Bordeaux Métropole à hauteur de 90%.
- transports occasionnels ou habituels destinés à d'autres personnes que les membres de la collectivité propriétaire (transports d'élèves dans le temps scolaire, transports de jeunes dans le cadre des activités du centre de loisirs ou du service jeunesse...)

L'objectif était d'individualiser par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière la personne responsable et la comptabilité de ce service, cette activité particulière entrant dans le champ des activités commerciales. Dès lors, dans le cadre des dispositions des articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, aucun déficit d'exploitation de cette régie ne peut être pris en charge par le budget principal au regard du principe d'équilibre financier des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC).

Cette régie est inscrite au registre départemental des transporteurs de voyageurs.

⇒ Ses moyens actuels

↳ matériel : la régie des transports de la Ville d'Eysines dispose aujourd'hui de 2 véhicules acquis par la ville :

- marque IRIBUS 6619SB33
- marque MAN SR280 2029VR33 (périmètre transports urbains CUB)

↳ humains : 2 chauffeurs

La mise à disposition de ces personnels est informelle. Elle donne lieu cependant à remboursement de charges par le budget principal.

⇒ Son organisation

La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation de 4 membres et un directeur, directeur des Services Techniques de la ville. Son administration comptable est assurée par le service Finances/comptabilité.

⇒ Bilan d'activité

Pour 2018, le nombre de kilomètres parcourus dans l'année, tous moyens de transports confondus (y compris les locations ponctuelles prises en charge par le budget principal) a été de 46 617 km contre 44 978 km en 2017. Le nombre de km parcourus par les bus de la régie s'est élevé à 29 475 km contre 27 246 km en 2017.

Parmi les activités, celle du « ramassage scolaire » est assurée dans le cadre des conventions de délégation partielle conclues avec Bordeaux Métropole.

5 circuits par transporteur pour les circuits du Bourg, de La Forêt, d'Hasnigan, de Raymond Claverie, et du Derby sont organisés par délégation partielle de compétences de Bordeaux Métropole 118 enfants utilisent le ramassage scolaire.

⇒ Bilan financier

Le résultat de l'année 2018 est déterminé comme suit :

Recettes d'exploitation	184 416,57
Dépenses d'exploitation	143 054,14
Résultat 2018	41 362,43
Excédent de fonctionnement reporté	67 595,55
Résultat cumulé	108 957,98

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019